



ANNONCE POUR LE REGISTRE COMMUNAL DES ENTREPRISES

1. DONNÉES DE L'ENTREPRISE

Raison sociale/Enseigne			
Forme juridique			
Secteur d'activité			
Statut de l'entreprise	☐ Actif	☐ Radié	☐ Inconnu
Adresse, rue, no			
NPA, localité			
Téléphone		Portable	
E-mail		Site internet	
Date début activité		Date fin activité	
Adresse du siège			
Adresse de l'activité			
Date inscription au registre du commerce		No inscription du registre commerce	
Nombre employés			
Taux d'activité totale			

2. PERSONNE DE CONTACT

Nom, prénom			
Adresse			
Fonction			
Téléphone/portable		E-mail	

3. COORDONNÉES ADMINISTRATEUR(S) ET/OU ASSOCIÉ(S)

Nom, prénom			
Adresse			
Fonction			
Téléphone/portable		E-mail	
Nom, prénom			
Adresse			
Fonction			
Téléphone/portable		Email	

Date

Timbre et signature



Que veut dire être indépendant ?

Sont indépendantes aux yeux des assurances sociales les personnes qui travaillent en leur nom et leur compte, qui sont indépendantes dans leur travail et qui assument le risque économique. Les indépendants possèdent une raison sociale (entreprise individuelle), leur propre infrastructure, établissent les factures à leur nom, assument le risque d'encaissement et effectuent le décompte de la TVA.

Comment faire reconnaître son statut d'indépendant et auprès de quelle instance ?

Les personnes qui souhaitent devenir indépendantes doivent faire reconnaître leur nouveau statut auprès de la caisse de compensation. La caisse de compensation vérifie si le statut peut être accordé en fonction des critères énoncés qui émanent de la [Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants \(LAVS\)](#). Des directives de l'[Office fédéral des assurances sociales \(OFAS\)](#) et de la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF).

Quels sont les documents nécessaires pour la reconnaissance de ce statut ?

Pour devenir indépendant, il est nécessaire de remplir un formulaire d'affiliation disponible sur le site de la caisse de compensation. Il faut fournir en annexe des justificatifs tels que les copies des factures déjà établies, des conventions conclues, des offres effectuées, son papier à en-tête, le bail à loyer ou encore l'assurance Responsabilité civile (RC) ([Caisses cantonales de compensation](#)).

Adresse utile :

Caisse cantonale vaudoise de compensation
Rue des Moulins 3 - 1800 Vevey
021 964 12 11 - www.caisseavsvaud.ch/contact